



Commune de Chamblon
MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE CHAMBLON

**Préavis municipal n° 04/25 du 15 septembre 2025
relatif à**

une demande de crédit de CHF 105'000.- pour le renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
La Municipalité a le plaisir de présenter au Conseil général le présent préavis.

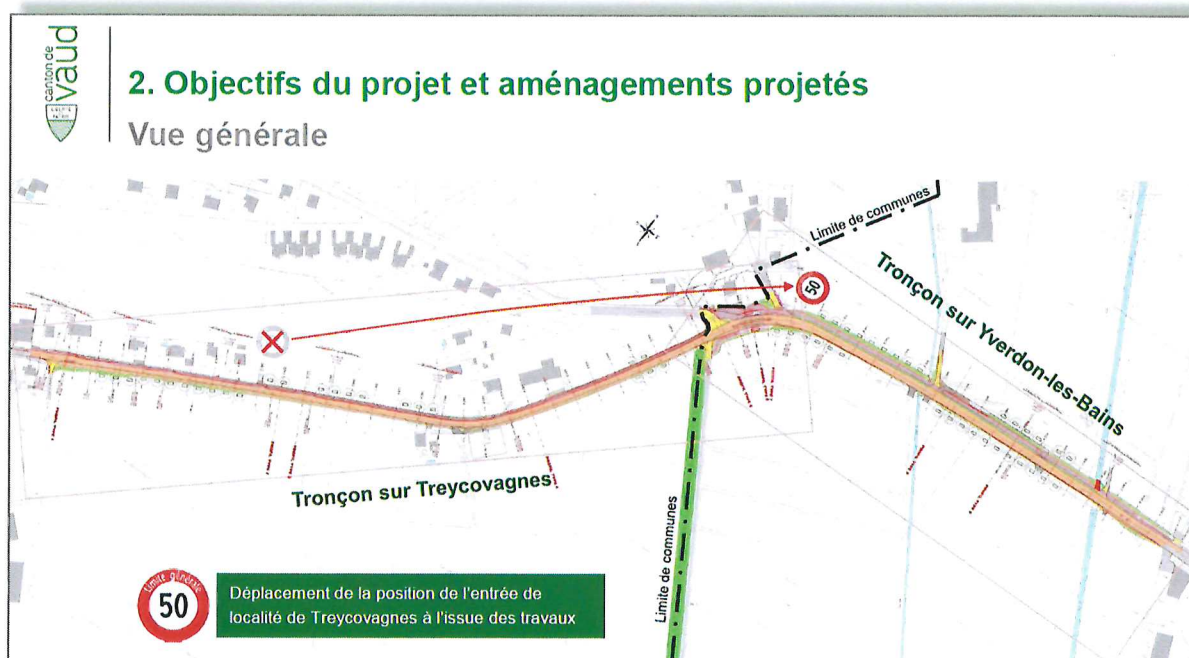
PREAMBULE

Avec sa taille, sa topographie et sa connexion aux différents niveaux de transports publics, l'agglomération d'Yverdon-les-Bains est particulièrement propice au développement des mobilités douces. Cependant, le nombre et la qualité des aménagements pour cyclistes (bandes, pistes cyclables, places de stationnement pour vélos) sont encore insuffisants, en particulier sur les axes routiers reliant les villages voisins. Ces derniers ne sont que rarement aménagés et la sécurité des usagers n'y est pas optimale. Il s'agit donc de réaménager ces axes routiers afin de favoriser l'utilisation des modes doux vers les centres de l'agglomération, aussi bien pour les déplacements quotidiens que pour le loisir.

Dans le cadre du projet d'agglomération yverdonnoise de 1^{ère} génération (AggloY PA1), plusieurs mesures sont envisagées pour améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes le long des axes secondaires d'accès à la ville. L'axe qui nous occupe, soit Yverdon-les-Bains – Treykovagnes est considéré comme un axe structurant par la stratégie cantonale du vélo à l'horizon 2035. Les buts principaux de son réaménagement visent à améliorer la sécurité et le confort des usagers et assurer la continuité des itinéraires de mobilité douce, à favoriser les échanges entre les modes de transport et à réaménager l'espace public.

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de répondre à ces objectifs, les travaux à réaliser sur une distance d'environ un kilomètre ont été élaborés conjointement entre la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et les communes de Treykovagnes et Yverdon-les-Bains (voir plan ci-dessous).



Ce projet comprend les aménagements suivants :

- Création d'un itinéraire continu de mobilité douce le long de la route cantonale (RC) 276 entre la sortie de la ville d'Yverdon-les-Bains et l'entrée du village de Treycovagnes ;
- Requalification du carrefour du Châtelard avec création d'un pôle avec les arrêts des transports publics connectés à l'itinéraire de mobilité douce, y compris aménagement d'un abri pour les vélos ;
- Adaptation et la réfection de la chaussée, y compris le renouvellement des équipements de récolte des eaux, du marquage routier et de la signalisation ;
- Adaptation et le renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour les eaux claires, pour les eaux usées, pour l'eau potable et la défense incendie, pour le gaz, pour l'électricité et pour les communications ;
- Adaptation des ouvrages de franchissements du canal Occidental et du canal de l'Ancien Bey ;
- Mise en place de nouveaux alignements d'arbres et d'un éclairage public pour la chaussée et l'itinéraire de mobilité douce.

L'itinéraire de mobilité douce à créer correspond à la mise en œuvre des mesures n° PM08-2, PM08-3 et PM08-4 du projet d'agglomération AggloY PA1 de 2007. Il bénéficie d'un co-financement fédéral octroyé par l'accord sur les prestations signée entre le Canton de Vaud en novembre 2010 et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication en janvier 2011.

Le projet touche deux régions archéologiques référencées qui correspondent au tracé d'une voie romaine entre Orbe et Avenches, en passant par Yverdon-les-Bains. Un suivi archéologique par un spécialiste est prévu pendant les travaux afin d'assurer la préservation de vestiges en cas de découverte lors des terrassements et des fouilles.

La commune de Chamblon est principalement impactée par les points n° 4 (renouvellement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires) et n° 5 (franchissement des canaux précités). Les travaux à notre charge concernent les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés sous le carrefour du Châtelard et le long de la route cantonal en direction d'Yverdon-les-Bains. Ces collecteurs, bien que situés sur le territoire des communes voisines de Treycovagnes et d'Yverdon-les-Bains, assurent l'évacuation d'une partie des eaux de la Commune de Chamblon vers la STEP d'Yverdon-les-Bains. La Commune de Chamblon est copropriétaire de ces collecteurs avec la Commune de Treycovagnes.

Chacun partenaires doit solliciter le financement de sa part de crédit, devant les instances compétentes.

BASES LEGALES

La loi cantonale du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou-BLV 725.01) prévoit en particulier que, lorsque cela s'avère nécessaire, les tracés des voies de circulation existantes doivent être adaptées en fonction des impératifs de sécurité et de fluidité du trafic, ainsi que des objectifs de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (art. 8, al. 2 LRou). Ces éléments s'apprécient notamment sur la base des normes professionnelles en vigueur (art. 12 LRou).

Pour les parties hors localité de l'itinéraire de mobilité douce, le Canton prend en charge les coûts de l'aménagement de l'espace dédié aux cyclistes (axe structurant cantonal de la stratégie vélo 2035). Afin de permettre également aux piétons d'emprunter l'itinéraire, les coûts d'élargissement du gabarit supplémentaires sont répartis entre le canton et les communes territoriales concernées (Treycovagnes et Yverdon-les-Bains).

Pour les réseaux de canalisations souterrains en conflit avec les aménagements routiers et qui nécessitent des adaptations de tracé, la prise en charge des coûts est assurée en partie par les propriétaire concerné et en partie par les porteurs du projet routier (Canton de Vaud, Commune de Treycovagnes et Commune d'Yverdon-les-Bains). Lorsque que le tracé actuel est au domaine public, les coûts de travaux sont à charge des propriétaires de la canalisations. Lorsque que le tracé actuel est sur fonds privé, dans les emprises du nouvel aménagement, les coûts de travaux sont à charge des porteurs du projet routier.

D'autres articles de loi pourraient être cités concernant ces travaux, mais ils ne concernent pas, ou peu, ceux à réaliser par la commune de Chamblon.

COUTS DES TRAVAUX

Le coût total des travaux (100 %) s'élève à CHF 15'900'000.-, réparti entre les partenaires suivants :

Etat de Vaud : 57,67 %

Commune de Treycovagnes : 17,74 %

Commune d'Yverdon-les-Bains : 23,52 %

Romande Energie et Swisscom : 0,41%

Commune de Chamblon : 0,66 % soit :

 Honoraires et frais de phase réalisation :	CHF	7'500.-
 Achat de terrains et indemnités :	CHF	2'000.-
 Travaux de réseaux souterrains :	CHF	86'000.-
 Archéologie :	CHF	2'000.-
 Réserve et divers imprévus :	CHF	7'500.-

Total :	CHF 105'000.00
----------------	-----------------------

Les travaux de réseaux souterrains à charge de la Commune de Chamblon ne représentent qu'une partie des coûts (voir chapitre « travaux concernant la Commune de Chamblon » ci-après). Pour les honoraires et frais de la phase de réalisation, pour les achats de terrains et indemnités, ainsi que pour l'archéologie, une participation est prévue pour la Commune de Chamblon au prorata des travaux à sa charge. Les marchés de travaux et d'honoraires sont attribués conformément aux règles des marchés publics.

SITUATION ACTUELLE

Selon une expertise réalisée en 2014, le revêtement de la chaussée de ce tronçon est jugé moyen et il n'existe aucun aménagement pour les cycles. Concernant le trottoir d'une largeur moyenne de 1,3 mètres, le revêtement est jugé moyen sur la commune de Treycovagnes, et bon sur celle d'Yverdon-les-Bains, réfectionné dernièrement.

Le Carrefour du Châtelard se situe à l'intersection des routes cantonales (RC) 274 et 276, ainsi que des routes communales du Châtelard et du Maréchat. Compte tenu des charges de trafic en heure de pointe, ce carrefour ne présente pas de problèmes de capacité. Cependant, sa configuration pose des problèmes de sécurité pour l'ensemble des usagers. Trois croisements de flux se succèdent sur un itinéraire routier d'environ 70 mètres. Les cheminements piétons ne sont pas continus et ne sont pas entièrement sécurisés entre les trottoirs des tronçons d'Yverdon-les-Bains et Treycovagnes. Un seul passage pour piétons est aménagé sur la route du Châtelard, mais aucun autre ailleurs.

Ce carrefour se situe à la convergence de plusieurs transports publics. Les arrêts de la ligne Travys s'effectuent sur la chaussée de la RC 274 et les arrêts des lignes CarPostal, dans l'espace dévolu hors chaussée dudit carrefour. La configuration de cet endroit rend plus difficile la réinsertion des bus dans le trafic sur les deux axes avec les croisements des véhicules en provenance, ou allant à Chamblon par la RC 274.

L'un des objectifs du projet consiste à réaliser un seul pôle d'arrêts pour toutes les lignes des transports publics dans le but de faciliter les transbordements des passagers et sécuriser l'ensemble des usagers.

Plusieurs conduites et canalisations souterraines sont présentes dans le périmètre des travaux routiers précitées et sont en conflits avec certains des aménagements prévus. En accord avec les propriétaires de ces réseaux, des déplacements des conduites et des canalisations ont été prévus au projet, y compris de nouveaux franchissements du canal de l'Ancien Bey et du canal Occidental.

TRAVAUX CONCERNANT LA COMMUNE DE CHAMBLON

La Commune de Chamblon est concernée par deux de ces conduites et canalisations souterraines. Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Le remplacement du collecteur d'eaux claires prévu sur une longueur d'environ 230 m entre le bas de la route de Chamblon et l'exutoire des eaux au canal de l'Ancien Bey, en passant sous le carrefour du Châtelard. Ces travaux d'un montant de CHF 311'500.- sont répartis entre le Canton de Vaud 7.97 %, la Commune de Treykovagnes 72.76 % et la Commune de Chamblon 19.27 %. Le nouveau collecteur à réaliser, avec un diamètre allant jusqu'à 800 mm, est dimensionné en tenant compte du développement futur du secteur Champ-Muraz.
- Le remplacement du collecteur d'eaux usées prévu sur une longueur d'environ 470 m le long de la route cantonale depuis le cimetière de Treykovagnes, jusqu'à la station de pompage située vers le canal Occidental, en passant sous le carrefour du Châtelard et sous le canal de l'Ancien Bey. Ces travaux d'un montant de CHF 495'500.- sont répartis entre le Canton de Vaud 68.85 %, la Commune de Treykovagnes 22.34 %, la Commune d'Yverdon-les-Bains 3.49 % et la Commune de Chamblon 5.32 %. Le nouveau collecteur à réaliser, avec un diamètre allant jusqu'à 400 mm, sera située sous la piste de mobilité douce. Il sera plus simple d'accès pour l'entretien et l'exploitation que le tracé actuel situé en pied de talus de la route cantonale, sous les terrains cultivés avec une seule chambre de visite.

REMARQUES

Pour la Commune de Chamblon, il est préférable de remplacer à neuf les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées concernés. En effet, ces collecteurs sont déjà très âgés et en cas d'éventuel futur problème, les coûts de réparation seraient plus importants.

Malheureusement, les travaux en question ne sont pas dans l'éligibilité d'une subvention fédérale ou cantonale, donc entièrement à la charge de la Commune de Chamblon. En effet, les tronçons qui font partie aujourd'hui du domaine public, sont à la charge des propriétaires. Le tracé du collecteur au domaine public est à bien plaisir, raison pour laquelle le coût de ce déplacement ne peut pas être pris en compte pour les subventions liées à la mobilité douce.

PLANNING DES TRAVAUX

- o Réalisation des travaux entre avril 2026 et décembre 2027 ;
- o Mise en service des aménagements fin 2027 ;
- o Travaux de finition printemps 2028 ;
- o Pose de la couche de roulement sur la chaussée été 2028.

AMORTISSEMENT (non soumis au vote)

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations.

Dès lors, les amortissements proposés dans le présent préavis sont fixés en application du nouvel article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1.

La Municipalité propose le financement de cette dépense par un emprunt aux meilleures conditions du marché. Elle sera amortie sur une période de 60 ans.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et du rapport de la Commission :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder au renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour la station d'épuration (STEP) pour un montant de CHF 105'000.- ;

Article 2 : d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix ;

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 2 juin 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

Max Hozer Rachelle Hofmann

